**ONZIÈME RÉUNION INTERAMÉRICAINE** OEA/Ser. K/V.14.1

**DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION** CIDI/RME/doc. 6/22 rev.2

Du 10 au 11 novembre 2022 11 novembre 2022

Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique) Original: espagnol

VIRTUEL

PROGRAMME INTERAMÉRICAIN D’ÉDUCATION 2022-2027

(Adopté à la sixième séance plénière tenue le 11 novembre 2022)

1. CONTEXTE

En février 2015, la Huitième Réunion interaméricaine des ministres de l'Éducation s'est tenue au Panama et a adopté la résolution [CIDI/RME/RES. 1/15 rev. 1](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=V.11.1%20CIDI/RME/RES.&classNum=1&lang=f), qui a chargé la Commission interaméricaine de l'éducation (CIE) d’élaborer un [Programme interaméricain d’éducation](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=V.12.1%20CIDI/RME/doc.&classNum=6&lang=f) (PIE) : « Une éducation assortie d’équité pour la prospérité ». Lors de cette réunion, les ministres de l'éducation ont décidé : « de travailler conjointement, et conformément aux législations nationales, à l'élaboration d'un Programme interaméricain d'éducation offrant aux États membres un espace de dialogue politique pour définir les domaines d'action prioritaires qui orienteront la coopération interaméricaine en matière d'éducation au cours des cinq prochaines années, sur la base des mandats existants suivants : éducation de qualité, inclusive et équitable ; renforcement de la profession d'enseignant ; et protection intégrale de la petite enfance ».

Le PIE a été adopté en 2017 lors de la Neuvième Réunion des ministres de l'Éducation qui s'est tenue aux Bahamas, pour une mise en œuvre sur une période de cinq ans à compter de 2017, après quoi il sera réexaminé par les États membres.

En 2019, lors de la Dixième Réunion interaméricaine des ministres de l'Éducation, le Plan d'action d'Antigua-et-Barbuda a été adopté et, d'ici 2020, 24 projets à potentiel continental ont été identifiés pour être mis en œuvre dans cadre du Plan de travail 2019-2022 de la CIE en tant que mécanisme d'action pour les mandats adoptés dans le Plan d'action d'Antigua-et-Barbuda (PAAB) 2019.

Sur la base de l'intérêt exprimé par les pays pour les différents projets du Plan de travail et de l'identification d'initiatives au potentiel continental qui pourraient créer des synergies entre les États membres, ainsi que des possibilités d'apprentissage conjoint, des espaces de dialogue et des groupes de travail ont été créés sous la forme de séminaires virtuels dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de travail. Ces séminaires ont été organisés sous la direction d'un ou plusieurs ministères de l'Éducation des États membres ayant mené des initiatives ou disposant d’une expérience significative quant à un projet spécifique figurant dans le Plan de travail.

Considérant que l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains (OEA), par sa résolution [AG/RES. 2955 (L-O/20)](https://www.oas.org/en/sla/docs/AG08273E10.pdf) adoptée le 20 octobre 2020, a chargé le Secrétariat exécutif au développement intégré, en tant que secrétariat technique de la CIE, de commencer à planifier la deuxième phase de du Programme interaméricain d'éducation en proposant des orientations pour le prochain quinquennat 2022-2027 et que, sous la direction des autorités de la CIE, les espaces de dialogue créés entre 2020 et 2021 ont suivi une dynamique très claire qui s'est consolidée dans les versions successives, lors de la Neuvième Réunion ordinaire de la CIE tenue en novembre 2021, avec la participation des ministères de l'Éducation de 28 pays, la résolution suivante a été approuvée. [CIDI/CIE/RES. 1/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XIII.6.9%20CIDI/CIE/RES&classNum=1&lang=f) « Méthodologie pour la construction de la deuxième phase du Programme interaméricain d’éducation », par laquelle il a été décidé d'adopter la méthodologie pour la construction de la deuxième phase du Programme interaméricain d’éducation (PIE) contenue dans le document [CIDI/CIE/doc.9/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XIII.6.9%20CIDI/CIE/doc&classNum=9&lang=f) qui reflète le processus suivi dans la quête de consensus sur les problèmes, les besoins et les urgences qui affectent la région en termes de continuité de l’éducation et qui ont constitué les phases du processus de construction collective du Programme interaméricain d'éducation pour la période 2022-2027. Ce document met en évidence les différentes modalités de participation des États membres au cours de la période susmentionnée.

La résolution « Méthodologie pour la construction de la deuxième phase du Programme interaméricain d’éducation » adoptée en novembre 2021 a chargé le secrétariat technique de la CIE de convoquer une réunion extraordinaire afin de confirmer les priorités du PIE, ses composantes et besoins émergents, ainsi que pour définir les actions nécessaires pour assurer la continuité de l’éducation au cours des cinq prochaines années, en portant une attention particulière aux populations vulnérables et conformément aux sujets discutés dans les discussions tenues au cours des 18 derniers mois.

1. CADRE GÉNÉRAL

Par le biais du PIE, les ministres de l'Éducation des États membres de l'OEA ont clairement exprimé leur engagement envers les objectifs et cibles mondiaux déjà établis, en définissant des actions continentales spécifiques pour contribuer à leur mise en œuvre. Ils ont également réitéré leur engagement envers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) convenus par les Nations Unies le 25 septembre 2015, en mettant spécifiquement l'accent sur l'ODD 4 qui établit un objectif et des cibles pour les États membres afin d'assurer une éducation de qualité, inclusive et équitable et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

Le PIE a pour vocation d'être un espace de dialogue politique et de prise de décision renforcé et mis en œuvre par la coopération interaméricaine, ainsi que par la coordination et l'articulation des efforts avec d'autres organisations internationales et entités régionales et sous-régionales afin de garantir une éducation de qualité, inclusive et équitable*,* et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Lors de la Neuvième Réunion ordinaire de la CIE, les ministères de l'Éducation ont demandé que des mesures soient prises pour élargir le travail de collaboration réalisé jusqu'à présent dans le but d'optimiser la capacité des pays à créer des opportunités et à assurer la continuité de l'éducation pour tous dans le cadre de la Proposition d’action continentale pour la continuité de l’éducation (PHACE).

Le PIE est guidé par les principes de collaboration, d'intersectorialité et d'interculturalisme. Ces principes ont été réaffirmés lors de la Neuvième Réunion ordinaire de la CIE lorsque les autorités des ministères de l'Éducation ont ratifié le fait que l'un des principaux axes de la méthodologie sont les espaces de dialogue et ont exprimé leur souhait que la deuxième phase de du PIE maintienne un esprit constructif et de collaboration.

Les nouvelles autorités élues de la CIE pour la période 2021-2024 ont pris l'engagement de travailler en collaboration avec tous les pays, en recherchant la concertation et le consensus et en rassemblant les expériences et les leçons apprises afin de les compiler, systématiser, partager et mettre à la disposition de tous. En outre, elles ont exprimé leur intention de donner une continuité au travail effectué par la présidence d'Antigua-et-Barbuda et de faire en sorte que les mécanismes d'intégration et de solidarité continuent de fonctionner de manière permanente.

Dès la Neuvième Réunion ordinaire, les autorités de la CIE ont défini les principaux axes qui doivent guider le PIE : le rétablissement de l'éducation et le rattrapage des apprentissages après la pandémie ; la mobilité des étudiants et la reconnaissance de leurs études entre les différents pays de la région ; l'incorporation d'actions concrètes dans le secteur de l'éducation pour atténuer les effets du changement climatique ; le développement professionnel et la formation des enseignants en coordination entre les pays de la région ; l'utilisation des nouvelles technologies dans l'éducation ; le lien entre éducation, emploi et développement ; la promotion d'environnements scolaires sains; et la recherche sur les problèmes contextuels des systèmes éducatifs. Il convient également de mentionner l’intention de la CIE d'élaborer un plan de travail axé sur la promotion d'espaces de discussion et de soutien concernent des questions telles que la réactivation du secteur de l'éducation après la pandémie, le retour en toute sécurité à l’enseignement en personne, le rattrapage des apprentissages, l'innovation et le programme d'éducation numérique, l'inclusion éducative des enfants et des adolescents en situation de vulnérabilité, y compris les personnes handicapées, les peuples autochtones et ceux en situation de mobilité humaine, entre autres.

Dans le but d'avancer dans la construction du Programme interaméricain d'éducation 2022-2027, la Première Réunion extraordinaire de la CIE et de ses groupes de travail s'est tenue le 16 février 2022, au cours de laquelle les autorités de la CIE ainsi que les autorités des ministères de l'Éducation de la région ont délibéré et recherché un consensus concernant les domaines prioritaires et les lignes thématiques à envisager pour le PIE 2022-2027.

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DOMAINES D’ACTION PRIORITAIRES

Le document [CIDI/CIE/doc.9/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XIII.6.9%20CIDI/CIE/doc&classNum=9&lang=f) décrit les différentes étapes de la construction collective de la deuxième phase du PIE. Il récapitule également lesquelles de ces étapes ont été réalisées et propose trois étapes suivantes pour confirmer les priorités, les composantes et les besoins émergents à prendre en compte dans le PIE pour la période 2022-2027, ainsi que les actions nécessaires pour garantir la continuité de l’éducation pour les cinq prochaines années.

Voici les lignes thématiques du PIE 2022-2027 discutées lors de la Réunion Extraordinaire de février 2022, qui seront ensuite traduites en produits et actions concrètes à mettre en œuvre dans le Plan d'action et le Plan de travail de la CIE pour la période 2022-2025. Ces lignes thématiques sont présentées regroupées en deux domaines prioritaires :

**3.1 Approche systémique pour la construction de systèmes éducatifs résilients**

Lors des différentes discussions sur les politiques publiques et les actions programmatiques organisées dans le cadre des activités du Plan de travail 2019-2022 de la Commission interaméricaine de l'éducation (CIE), en pleine crise sanitaire mondiale ayant impliqué des fermetures massives d'écoles, les autorités éducatives se sont engagées à assurer l'éducation en tant que droit et, à partir de là, de devoir incontournable de l'État.

En ce sens, par le biais de la CIE, les ministères de l'Éducation ont concentré leur travail sur la création d'un cadre d'action visant à garantir la continuité de l'éducation aux différents niveaux du système éducatif, en prêtant une attention particulière aux personnes les plus touchées par les circonstances, sur la base d'une stratégie fondée sur l'analyse et sur les actions entreprises par les gouvernements de la région, en incorporant de multiples perspectives pour avancer dans l’élaboration d'un nouveau Pacte continental de l'éducation dans des contextes de changement qui, basé sur un mécanisme de collaboration régionale, permet de repenser et de réimaginer l'avenir des systèmes éducatifs afin de garantir leur équité et leur résilience.

En 2020, la CIE, en collaboration avec le Forum mondial sur l'avenir de l'éducation   
J-WEL, a réuni des responsables de l'éducation et des décideurs politiques des États membres de l'OEA lors d'un symposium visant à élaborer de nouvelles visions de l'éducation dans un monde post-pandémique et à définir les besoins en matière de politiques, de recherche, de capacités, de pratiques et d’infrastructures pour concrétiser ces visions dans notre région.

Depuis lors, les dirigeants et les autorités des ministères de l'Éducation de la région ont affirmé que, plutôt que de chercher à revenir à la normalité, il est temps d'imaginer un avenir nouveau et meilleur pour les systèmes éducatifs du monde entier – des systèmes aptes à mieux desservir les étudiants et les sociétés, résilients et réactifs aux changements rapides. En outre, ils ont conclu que la réinvention réussie des systèmes éducatifs nécessite une approche multi-systémique.

À cette fin, les autorités de la CIE ont proposé d'intégrer une série de lignes thématiques qui ont été discutées, reconfirmées et enrichies par les États membres lors de la Première Réunion extraordinaire de la CIE en février 2022, afin que les questions suivantes soient abordées sur la base d'une approche systémique de la construction de systèmes éducatifs résilients :

* Rétablissement, réparation et réactivation du secteur éducatif après la pandémie
* Utilisation des nouvelles technologies dans l'éducation et le programme d'éducation numérique
* Développement professionnel et formation des enseignants
* L’éducation au service de l'atténuation du changement climatique
* Programme de recherche lié aux systèmes éducatifs nationaux et régionaux
* Prise en compte des étudiants et enseignants en situation de handicap
* Développement socio-émotionnel et vie scolaire.

**3.2 Programme intersectoriel**

Le PIE est guidé par les principes de collaboration, d'intersectorialité et d'interculturalisme, ce qui signifie que la sélection et/ou la mise en œuvre de tout projet et activité du PIE respectera ces principes.

En juillet 2019, les ministres de l'Éducation ont adopté le Plan d'action d'Antigua-et-Barbuda qui promeut la mise en œuvre du PIE, sur la base, là aussi, des principes de collaboration, d'intersectorialité et d'interculturalité, en renforçant le lien avec les initiatives internationales existantes, notamment avec les objectifs et les cibles du Programme de développement à l’horizon 2030, de la Déclaration d'Incheon et son Cadre d'action pour la réalisation de l'ODD 4.

Depuis 2019, des conversations productives et des appels à l'action ont été lancés sur la base d'une collaboration intersectorielle entre l'éducation, le travail et la santé sur des questions telles que les compétences de demain et le cadre régional des qualifications (dans le cas du secteur du travail), ainsi que les environnements scolaires sains et les habitudes de vie saines (dans le cas du secteur de la santé).

Pour la période 2022-2027 du PIE, les autorités élues de la CIE ont jugé pertinent d'intégrer les lignes thématiques suivantes dans le programme intersectoriel :

* Mobilité des étudiants et reconnaissance des études entre les pays de la région
* Articuler le développement professionnel et la formation des enseignants entre les pays de la région
* Relation entre l'éducation, l'emploi et le développement des pays
* Développer des environnements scolaires sains

En outre, dans le cadre des contributions intersectorielles présentées lors de la Neuvième Réunion ordinaire de la CIE, en particulier concernant le secteur du travail, le dialogue entre les ministres du Travail et de l'Éducation et le Plan d'action de Buenos Aires 2021, les sujets suivants ont été proposés pour poursuivre la collaboration intersectorielle :

* La formation continue tout au long de la vie et la reconversion professionnelle et productive
* Tendances et méthodologies pour le développement des compétences de demain (techniques et socio-émotionnelles)
* L'analyse des expériences de travail conjoint et/ou de coordination entre ministères, ainsi qu'avec d'autres acteurs publics et privés, dans l'identification et le développement des compétences de demain
* Le développement d'un cadre régional de qualifications pour renforcer les compétences et le développement des aptitudes de demain, dans la continuité du travail effectué en partenariat entre l'OEA, l'OIT/CINTEFOR et l'UNESCO
* La gestion et la production d'informations pertinentes et fidèles aux différentes réalités nationales en matière d'éducation et de travail
* Le renforcement, la mise à jour et l'expansion des systèmes de certification des compétences et des services de l'emploi
* Le renforcement du dialogue social institutionnalisé pour des sociétés plus justes, équitables et résilientes
* La prévention et l’élimination du travail des enfants
* La mise en place de parcours de formation et de transition entre les secteurs productifs.

En ce qui concerne le secteur de la santé, entre novembre 2020 et septembre 2021, une série de dialogues a été menée conjointement par le Département du développement humain, de l'éducation et de l'emploi (DHDEE) de l'OEA (en tant que secrétariat technique de la CIE) et par le Département des maladies non transmissibles et de la santé mentale (NCDS) de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS).

Ces dialogues intersectoriels sur les environnements scolaires sains étaient destinés aux responsables de haut niveau désignés par les ministères de l'Éducation et de la Santé pour partager de nouvelles visions pour la promotion d'environnements scolaires sains et pour la prévention de la malnutrition, du surpoids et de l'obésité à l’ère post-pandémique, contribuant ainsi à la génération de politiques publiques, de recherches, de renforcement des capacités, de pratiques et d'infrastructures nécessaires pour faire de ces visions une réalité dans notre région.

À la suite de ces dialogues, les représentants des ministères de l'Éducation et de la Santé ont souligné l'importance de renforcer l'intersectionnalité[[1]](#footnote-2)/[[2]](#footnote-3)/ afin d’adopter une approche intégrale et durable de la promotion de modes de vie sains, en garantissant l'inclusion et l'équité pour tous et l'importance de politiques publiques, de cadres juridiques, de réglementations et de lignes directrices globales et multidimensionnelles, en demandant :

* Que l'activité physique et les environnements sains soient positionnés comme une question de droits dans la région, afin que le droit à l'activité physique et à un environnement sain puisse être revendiqué et défendu.

ANNEXE : Références contenues dans le document « Avant-projet de Programme interaméricain d’éducation 2022-2027 »

Une approche systémique pour construire des systèmes éducatifs résilients

En août 2020, le [Forum mondial sur l'avenir de l'éducation](https://portal.educoas.org/es/redes/educaci-n/eventos/foro-global-futuros-educativos-reimaginando-c-mo-construir-sistemas?lang=en) J-WEL, en collaboration avec la Commission interaméricaine de l'éducation (CIE) de l'OEA, a réuni des dirigeants et des décideurs des États membres de l'OEA lors d'un symposium visant à réfléchir au futur de l'éducation dans un monde post-pandémique et à ce que cela signifie en matière de politiques publiques, de recherche, de développement des capacités, de pratiques et d’infrastructures nécessaires si l’on veut s’adapter aux contextes changeants de notre région. À ce propos, les points suivants ont été soulevés :

Plutôt que de chercher à revenir à la normalité pré-pandémique, il est peut-être temps d'imaginer un avenir nouveau et meilleur, des systèmes mieux adaptés aux étudiants et aux sociétés, résilients et réactifs aux changements rapides et tirant profit des nouvelles connaissances en matière d’apprentissage efficace ainsi que des nouvelles technologies d'apprentissage numérique, dans le but d’offrir à tous un accès à une éducation équitable et de haute qualité, leur inculquant les compétences nécessaires pour prospérer dans l'économie de demain et devenir des citoyens informés et engagés.

Toutefois, laisser ces compétences se développer d'elles-mêmes ne garantit pas des résultats probants. Pour repenser les systèmes éducatifs et intégrer les technologies éducatives, une approche multi-systémique est de mise.

1. Rétablissement, réparation et réactivation du secteur éducatif post-pandémique

En 2021, [les secrétariats de l'Internationale de l'éducation (IE) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)](https://www.oecd.org/education/Recuperacion-educativa-eficaz-y-equitativa.pdf) ont proposé dix principes pour une reprise efficace et équitable de l'éducation, qui tirent des leçons de la pandémie, encouragent la collaboration entre les autorités éducatives et compilent les expériences des pays pouvant contribuer à la reprise de l'éducation pour atteindre des niveaux plus élevés en termes de qualité et d'équité.

Le document présente les principes regroupés en deux phases :

|  |  |
| --- | --- |
| Principes pour l'éducation en temps de pandémie | Principes de rétablissement pour une éducation efficace et équitable |
| 1. maintenir les établissements d'enseignement ouverts autant que possible et de manière la plus sûre possible  2. garantir l'équité et l'adéquation des ressources aux besoins  3. Créer une infrastructure d'enseignement à distance conçue pour atteindre l’ensemble du corps étudiant  4. Soutenir les enseignants dans leur vie professionnelle  5. Permettre aux enseignants et aux parents de soutenir les élèves | 6. Fournir un soutien spécifique pour répondre aux besoins d'apprentissage, sociaux et émotionnels des élèves  7. Concevoir, avec le personnel enseignant et les parties intéressées, une infrastructure d'apprentissage numérique solide  8. Habiliter les enseignants dans l’exercice de leur métier et leur offrir des possibilités de développement professionnel  9. Favoriser une culture innovante et collaborative  10. Tirer des enseignements des données nationales et internationales. |

Pour de plus amples informations sur les principes d'un rétablissement efficace et équitable de l’éducation, veuillez consulter [**ce site**](https://www.oecd.org/education/Recuperacion-educativa-eficaz-y-equitativa.pdf).

De même, lors de la Première Réunion extraordinaire de la CIE, l'importance de l'accès à l'éducation pour les groupes les plus vulnérables a été réaffirmée. À cette fin, il a été suggéré de travailler sur l'homologation et la reconnaissance des études dans l'enseignement secondaire entre les pays de la région. Cette question devient très pertinente dans le contexte des crises migratoires car plusieurs pays de la région sont des pays d'accueil pour les personnes en situation de mobilité humaine. Des instruments tels qu'un tableau d'équivalences facilitent l'accès et le droit à l'éducation pour ces groupes.

1. Utilisation des nouvelles technologies dans l'éducation et le programme d’éducation numérique

Lors de la Neuvième Réunion ordinaire de la CIE, les États membres ont exprimé à plusieurs reprises l'existence d'une fracture numérique dans leur pays et la nécessité de la réduire. Parmi les contributions apportées lors de cette réunion, les pays ont énoncé certaines de leurs priorités :

* Opérer une transition rapide vers l'éducation numérique
* Accélérer les processus d'alphabétisation numérique
* Fournir aux écoles du matériel informatique et de connectivité
* Encourager l'utilisation de la technologie en classe et renforcer le travail avec les enseignants pour les préparer afin qu'ils ne disposent pas seulement de la technologie, mais qu'ils sachent aussi en faire bon usage comme outil de formation et ainsi vaincre la résistance que certains peuvent encore avoir face à l’utilisation de la technologie dans les processus éducatifs

1. Développement professionnel et formation des enseignants

Lors de la neuvième session ordinaire de la CIE, les États membres ont confirmé que l'accent mis sur le développement professionnel et la formation des enseignants continue d'être une question prioritaire et ont spécifiquement mentionné la nécessité de :

* Renforcement des capacités et formation aux compétences numériques, dans l’optique d'évoluer vers un modèle hybride dans lequel les TIC sont exploitées de manière constante et intégrée
* Formation aux compétences numériques pour la conception de contenu et l'utilisation des outils numériques de manière accessible.

De même, lors de la Première Réunion extraordinaire de la CIE, les représentants des ministères de l'Éducation des États membres ont souligné que la pandémie et le confinement ont également laissé des traces chez les enseignants et les directeurs d'école, c'est pourquoi ils ont exprimé qu'il est fondamental que la ligne thématique du développement professionnel et de la formation des enseignants envisage également le bien-être des enseignants et leurs compétences socio-émotionnelles, étant donné qu'ils sont les médiateurs des interactions avec les élèves. Un enseignant aux compétences socio-émotionnelles renforcées sera en mesure d’instaurer des relations positives, sensibles et respectueuses, en tenant compte du niveau de développement, des circonstances et des besoins des élèves, tout en développant des pratiques pédagogiques orientées vers le renforcement du civisme et des compétences socio-émotionnelles nécessaires à la vie au 21e siècle.

1. L'éducation pour l'atténuation du changement climatique

Au cours de sa cinquante et unième session ordinaire, l'Assemblée générale de l'OEA a adopté la résolution [AG/RES. 2967 (LI-O/21)](https://scm.oas.org/doc_public/french/HIST_21/AG08492f05.docx) « Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : promotion de la résilience », dans laquelle elle a décidé de prolonger le Programme interaméricain de développement durable (PIDS) 2016-2021 [AG/RES. 2882 (XLVI-O/16)] jusqu'en 2023. Ce programme a établi des actions stratégiques pour que le travail du Secrétariat général en matière de développement durable soit aligné sur la mise en œuvre du Programme de développement à l’horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur le changement climatique dans le continent, et que ses objectifs et résultats soient guidés par les ODD approuvés par les États membres et contribuent à leur réalisation.

Le programme de développement durable à l’horizon 2030 énonce parmi ses objectifs des actions visant à atténuer les effets du changement climatique, spécifiquement dans son objectif 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences. Parmi les objectifs liés à l'objectif 13, il convient de citer :

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

13.3 Améliorer l’éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l’adaptation aux changements climatiques, l’atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d’alerte rapide.

Vous pouvez trouver toutes les informations relatives aux ODD [**ici.**](https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/)

1. Programme de recherche lié aux systèmes éducatifs nationaux et régionaux

Les autorités de la CIE ont exprimé que cet aspect se réfère à la construction d'un document ou d'un registre rassemblant les recherches effectuées par les pays ou les régions sur les problématiques contextuelles des systèmes éducatifs permettant aux pays de diffuser et partager ses recherches au bénéfice de tous.

Programme intersectoriel

En ce qui concerne la résolution [AG/RES. 2967 (LI-O/21)](https://scm.oas.org/doc_public/french/HIST_21/AG08492f05.docx) et la ligne stratégique qu'elle définit pour promouvoir l'éducation et le développement humain dans les Amériques, le SEDI a été chargé de continuer à soutenir le Plan de travail de la CIE 2019-2022 (CIDI/CIE/RPA/doc.9/20 rev. 3) et son objectif de partager des initiatives concrètes pour la mise en œuvre du Programme interaméricain d’éducation (PIE), d'approfondir les synergies entre les initiatives mondiales, continentales et sous-régionales pour renforcer les politiques relatives aux enseignants et à l'éducation et promouvoir la coopération intersectorielle et la coopération avec d'autres acteurs sociaux afin de contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le Programme de développement à l’horizon 2030 et de réduire les inégalités exacerbées par la pandémie de COVID-19, en particulier pour les étudiants et enseignants porteurs de handicap, en mettant l’accent sur l'accès à l'éducation.

Le SEDI a également été chargé, conformément aux mandats issus de la Dixième Réunion interaméricaine des ministres de l'Éducation dans le cadre du CIDI et de la Vingt et unième Conférence interaméricaine des ministres du Travail, en consultation avec les États membres, de promouvoir les possibilités de dialogue intersectoriel, notamment dans les domaines de la santé, du travail, de l'environnement et de l'économie.

1. Mobilité des étudiants et reconnaissance des études entre les pays de la région

Le plan de travail 2019-2022 de la CIE comprend trois projets liés à la mobilité des étudiants et à la reconnaissance des études :

* Projet 11 : Programme conjoint OEA-OUI pour la mobilité académique continentale (virtuel) à travers lequel l'OEA et l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI) mettront en œuvre une initiative continental d'échange virtuel d'étudiants de premier et de deuxième cycle dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes afin d'offrir à une grande majorité d'étudiants la possibilité de suivre des cours dans des institutions d'une autre région ou d’un autre pays qui sont reconnus dans leurs programmes d'études, tout en leur permettant de vivre une expérience interculturelle et d'incorporer une perspective internationale à leur itinéraire éducatif. Ainsi, le développement des compétences en matière de citoyenneté mondiale chez les futurs professionnels de la région sera renforcé de manière inclusive et équitable, dans un cadre de collaboration, d'intersectorialité et d'interculturalité, conformément aux principes du Programme interaméricain d'éducation (PIE). Pour de plus amples informations [:](file:///\\falcon5\Users\karinematusiak\Downloads\%20) <https://oui-iohe.org/es/emovies>.
* Projet 20 : Soutenir la mobilité académique entre les États membres, au niveau régional et international, en partenariat avec l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC). Ce projet vise à faciliter les processus de ratification et de mise en œuvre de la Convention régionale et de la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur. Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants : [Convention régionale](http://www.iesalc.unesco.org/2019/11/08/por-que-es-necesario-un-convenio-regional-de-reconocimiento-en-educacion-superior/) et [Convention mondiale](https://www.unesco.org/fr/education/higher-education/global-convention).
* Projet 22 : Diffusion des expériences réalisées dans le cadre de l'Espace de mobilité virtuelle en enseignement supérieur (eMOVIES). Initiative de l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI), l'Espace de mobilité virtuelle en enseignement supérieur (eMOVIES) propose une vision alternative aux modèles de mobilité traditionnels pour la promotion des échanges universitaires dans l'enseignement supérieur en offrant aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur la possibilité de suivre des cours ou des matières en mode virtuel proposés par d'autres établissements liés à eMOVIES.

1. Développement professionnel et formation des enseignants en coordination entre les pays de la région.

Dans les dialogues qui se sont tenus au cours des 18 derniers mois entre les États membres, le développement professionnel et la formation des enseignants ont été réaffirmés comme une nécessité pour les systèmes éducatifs de la région. Le programme interaméricain d'éducation inclut déjà le renforcement de la profession d'enseignant comme l'un des domaines prioritaires proposés :

* Promouvoir la connaissance des politiques publiques relatives à la profession d'enseignant et à la formation des enseignants

Ligne d'action 1 : Préparer une étude de l'état des lieux des politiques publiques actuelles relatives au métier d'enseignant et à la formation des enseignants

* Promouvoir les possibilités de développement professionnel des enseignants.

Ligne d'action 1 : Collecter des informations sur les formations disponibles à l’échelle nationale pour les enseignants en activité et identifier les possibilités de formation accessibles aux enseignants d'autres États membres de l'OEA

Ligne d'action 2 : Diffuser des informations sur les formations disponibles aux enseignants en activité ainsi que sur les autres possibilités de formation accessibles aux enseignants.

Ligne d'action 3 : Promouvoir des cours pertinents dans le contexte interaméricain

Pour la période 2022-2027 du PIE, les pays ont considéré que le renforcement de la profession d'enseignant devait rester un domaine prioritaire, mais en soulignant que le développement professionnel et la formation des enseignants devaient être réalisés de manière articulée entre les pays de la région.

Cela a été réaffirmé lors de la première session extraordinaire de la CIE en 2022, lorsque les délégations des ministères de l'éducation des États membres ont demandé que des modalités hybrides et des possibilités d’interconnexion et d'interinstitutionnalité soient générées dans la région, non seulement pour le corps étudiant mais aussi pour la formation continue des enseignants.

Enfin, il a été convenu que la formation initiale et continue des enseignants devait répondre à la transformation des systèmes éducatifs et être adaptée aux contextes actuels afin de pouvoir faire face à un monde en mutation qui exige des actions innovantes sur le plan éducatif.

1. Relation entre l'éducation, l'emploi et le développement des pays

Le lien entre l'éducation et le travail est une question prioritaire pour la région et fait l'objet de discussions constantes dans le cadre des politiques relatives à l'éducation, à l'emploi, au développement et à la productivité.

L'éducation est un processus fondamental pour développer le capital humain, en formant les enfants, les adolescents et les jeunes aux compétences et connaissances clés qui leur permettront de participer activement au développement intégré de leur pays, grâce à leur insertion dans une vie productive et digne qui, à son tour, contribue à la construction de sociétés plus démocratiques, inclusives et empruntes de justice sociale.

Le travail, quant à lui, est un moyen d'épanouissement personnel et de contribution sociale qui permet aux individus de développer les compétences qu'ils ont acquises tout au long de leur vie.

Dans les Amériques comme dans d'autres régions, la qualité du travail et la probabilité qu'il soit décent, productif, protégé et bien rémunéré dépendent dans une large mesure du niveau et de la qualité de l'éducation.

Lors de la Première Réunion extraordinaire de la CIE en 2022, l'importance du bilinguisme et du multilinguisme comme outil d'accès à l'emploi a été soulignée, tout comme la possibilité de développer des actions coordonnées et conjointes entre les pays de la région parlant des langues différentes, afin que cet échange linguistique et de formation favorise l'accès à de meilleures perspectives d'emploi, notamment pour les étudiants en fin de scolarité.

1. Créer des environnements scolaires sains

Lors de la Neuvième Réunion ordinaire de la CIE, les délégations des États membres ont exprimé leur intérêt à aborder la question de la vie scolaire dans discussions futures, ainsi qu'à partager leurs expériences sur le thème des modes de vie sains afin de présenter les progrès réalisés en termes de réglementation et de mise en œuvre.

De même, dans le cadre du dialogue entre les ministres du Travail et de l'Éducation, la Vingt-et-unième Conférence interaméricaine des ministres du Travail en 2021 a adopté la [Déclaration de Buenos Aires](http://scm.oas.org/doc_public/french/hist_21/CIDTR00395F02.docx), faisant état de la nécessité d'améliorer l'articulation entre les politiques en matière d’économie, d’éducation, de santé et de travail pour aborder et surmonter les effets de la crise. Elle a également établi qu'il est très important de créer des stratégies visant à promouvoir l'emploi des jeunes, à réduire le chômage et l'emploi précaire des jeunes, à faciliter la transition de l'école au travail et à offrir des possibilités d'éducation et de formation technique et professionnelle à cette tranche d'âge, en particulier à ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité en raison de divers intersectionnalités,[[3]](#footnote-4)/ comme les jeunes femmes, les jeunes porteurs de handicap, les migrants, les personnes autochtones et celles qui, malgré elles, n'étudient pas et ne travaillent pas.

La déclaration expose également l'importance du monde du travail pour la sortie de la crise et la construction de sociétés plus résilientes, durables, justes et inclusives. Dans cette Déclaration, les États membres se sont engagés à redoubler d'efforts pour promouvoir l'emploi et la reprise du secteur privé, lutter contre l'informalité, le travail précaire, la pauvreté et les inégalités dans toutes leurs dimensions, et s'adresser aux populations qui ont été les plus touchées par la crise, comme les femmes, les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap, les personnes travaillant dans l'économie informelle, les personnes âgées et les personnes appartenant à des minorités raciales et ethniques, face à l'aggravation des inégalités préexistantes du fait de la pandémie de COVID-19.

De même, lors de la Première Réunion extraordinaire de la CIE en 2022, il a été souligné que dans le cadre du thème des environnements scolaires sains, afin d'aborder la santé par l'éducation, il faudrait inclure les questions de prévention liées à la pandémie de COVID-19, le soutien socio-émotionnel, l'alimentation et les modes de vie sains, l'activité physique et le sport, ainsi que le bon usage du temps libre.

1. Apprentissage tout au long de la vie et reconversion professionnelle et productive

Le [Plan d'action de Buenos Aires 2021](http://scm.oas.org/doc_public/french/hist_21/CIDTR00396F02.docx) « Construire un monde du travail plus résilient, assorti de développement durable, de travail décent, d'emploi productif et d'inclusion sociale » souligne la nécessité d'améliorer, en coordination avec d'autres institutions, la formation pour l’emploi et de faciliter la reconversion professionnelle et productive afin que les personnes puissent se diriger vers de nouveaux secteurs économiques lorsque certains secteurs affichent un chômage important en raison des progrès technologiques, du changement climatique et des effets de la pandémie. Cela implique d'améliorer la qualité, la pertinence et l'inclusivité de la formation, le cas échéant ; de renforcer, d'actualiser et d'étendre les systèmes de certification des compétences et les services de l'emploi, d'établir des parcours de formation et des passerelles entre les secteurs et d'approfondir l'utilisation de la technologie pour faciliter et élargir l’offre de formation, entre autres.

1. Tendances et méthodologies pour le développement des compétences de demain (techniques et socio-émotionnelles) et analyse des expériences de travail conjoint ou de coordination entre les ministères, ainsi qu'avec d'autres acteurs publics et privés, dans l'identification et le développement des compétences pour l’avenir

Le développement des compétences pour l'avenir implique de relever le défi consistant à identifier les principales tendances et la demande de compétences à moyen et long terme, ainsi que de combler le fossé entre les compétences les plus demandées sur le marché du travail et celles qu’impartissent aujourd’hui les systèmes d'éducation et de formation.

Les compétences de demain englobent les compétences techniques dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), où l'on prévoit une croissance et une création d'emplois accrues, mais elles vont également au-delà. Les compétences socio-émotionnelles et non cognitives sont essentielles pour améliorer l’insertion et la mobilité professionnelle, et sont de plus en plus appréciées par les employeurs. L'esprit critique, la capacité à résoudre des problèmes, la créativité, le leadership et la communication sont quelques-unes des compétences qui seront les plus demandées en 2020 dans le monde entier. Dans ce cadre, un débat sur la nature de ces compétences et sur la manière de les développer est nécessaire au niveau régional.

Vous trouverez plus d'informations sur le dialogue intersectoriel sur les compétences de demain [**ici**.](https://www.oas.org/es/sedi/dhdee/trabajo_empleo/documentos/TRABAJO/20CIMT/TallerChile/TallerOEAChile_Resultados.pdf)

1. Le développement d'un cadre régional de qualifications pour renforcer les compétences et le développement des aptitudes de demain, dans la continuité des travaux réalisés en partenariat entre l'OEA, l'OIT/CINTEFOR et l'UNESCO

Selon le Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), des tendances se dessinent dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pointant vers la nécessité d'un cadre régional des qualifications, notamment compte tenu de la mobilité croissante entre les pays qui nécessite souvent de pouvoir produire des certifications de compétences dans les pays de destination.

L'OIT/CINTERFOR considère que la reconnaissance des qualifications est une mesure en faveur de l'amélioration de la qualité des systèmes nationaux de formation et de leur intégration, en facilitant la comparaison et en encourageant la reconnaissance mutuelle. À cet égard, en collaboration avec l'Organisation des États Américains (OEA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), des efforts coordonnés ont été déployés pour traiter ces questions.

Cela se reflète dans le plan de travail 2019-2022 de la CIE, plus précisément dans son projet 21, visant à élaborer, avec l'OIT-CINTERFOR, l'UNESCO-OREALC et l'UNICEF, un tableau contenant des descripteurs et des niveaux pour un cadre de qualifications, ainsi que des principes d’utilisation et de comparabilité. Cet instrument servira de référence au niveau régional pour les pays qui sont en train de mettre en œuvre des cadres de qualifications ou qui viennent de commencer cette tâche. Cette structure servira de méta-cadre aux pays souhaitant créer ou mettre à jour leurs cadres nationaux de qualifications.

De même, lors de la Première Réunion extraordinaire de la CIE en février 2022, les délégations des États membres ont souligné que les cadres nationaux de qualifications sont un outil fondamental, mais qu'ils doivent être complétés par des instruments normatifs, la reconnaissance des apprentissages préalables, la création de systèmes nationaux de qualifications et un travail conjoint entre les ministères et les secteurs de l’économie. En outre, ils ont estimé qu'il était nécessaire de connecter les cadres des différents pays pour faire de la mobilité de l'éducation et de la main-d'œuvre une réalité à l’échelle régionale, tout d'abord en soutenant un cadre de qualifications latino-américain, puis en progressant pour que ce cadre soit lié à d'autres au niveau mondial, évitant ainsi de limiter les possibilités des étudiants et des travailleurs. Ils ont également demandé le partage des bonnes pratiques des pays qui ont déjà identifié les paramètres fondamentaux de leur cadre de qualifications afin que d'autres pays puissent s'en inspirer et faire ainsi progresser en matière d’éducation technique.

1. Gestion et production d'informations fidèles et pertinentes pour les différentes réalités nationales en matière d'éducation et de travail

Le Plan d'action de Buenos Aires, approuvé lors de la Vingt et unième Conférence interaméricaine des ministres du Travail, établit que le groupe de travail I facilitera l'analyse et l'échange d'expériences et élaborera des recommandations pour soutenir les gouvernements dans leurs efforts pour renforcer et améliorer, en coordination avec d'autres institutions, la mise à jour des systèmes d'information sur le marché du travail afin de disposer d'informations fiables et opportunes sur les demandes actuelles et futures du marché du travail, ainsi que de fournir des chiffres actualisés sur les tendances du marché du travail afin d'améliorer l'utilisation des données pour l'élaboration des politiques publiques, dans l’optique d’utiliser ces informations dans l’élaboration de stratégies d'enseignement et de formation professionnels. Il s’agit également d’améliorer la capacité des systèmes d'information à générer des analyses et des études prospectives, à utiliser des sources d'information traditionnelles et non traditionnelles (en tirant parti des technologies liées aux mégadonnées), à identifier les lacunes en matière de compétences et les secteurs émergents, et à anticiper l'évolution des qualifications et des compétences requises par le secteur productif.

1. Renforcer le dialogue social institutionnalisé pour des sociétés plus justes, plus équitables et plus résilientes

Dans la Déclaration de Buenos Aires de 2021, les ministres du travail ont reconnu que le dialogue social est plus important et urgent que jamais dans la recherche de consensus et de solutions qui permettent une reprise économique durable et visent à construire un monde du travail nouveau et meilleur, emprunt de justice sociale et de développement durable. Les États se sont donc engagés à promouvoir, renforcer et élargir un dialogue social inclusif, ouvert, transparent et intergénérationnel. C'est pourquoi, à travers ce Plan d'action, ils ont proposé de :

Renforcer les mécanismes visant à faciliter le dialogue social institutionnalisé pour la formulation de politiques en vue de bâtir un monde du travail plus juste, équitable, durable et résilient

Élaborer et mettre en œuvre, grâce au dialogue social, des stratégies qui renforcent la santé et la sécurité au travail et favorisent une approche préventive, y compris des campagnes de sensibilisation et d'éducation.

1. L'activité physique et les environnements sains en tant que question de droits dans la région, pour que le droit à l'activité physique et à un environnement sain puisse être revendiqué et défendu

Dans le cadre des dialogues intersectoriels éducation - santé qui se sont tenus entre 2020 et 2021 en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la Santé, les responsables des ministères de l'Éducation et de la Santé des États membres ont exprimé la nécessité d'aborder cette question en termes de droits : le droit à l'activité physique, le droit de défendre cette activité physique afin que tout citoyen soit en mesure de préserver sa santé et puisse motiver sa famille à pratiquer une activité physique. L'importance de positionner les citoyens latino-américains d’une manière à ce qu’ils puissent disposer d'environnements sains et revendiquer leur droit à l'activité physique a également été soulignée.

Par ailleurs, cette ligne thématique a pour but de concentrer les efforts sur les droits et la qualité de vie, de manière intersectorielle, afin que les enfants soient au cœur des actions en tant que détenteurs de droits, générant ainsi des opportunités pour le développement de leurs compétences et capacités et leur permettant d'exercer pleinement leurs droits citoyens, y compris celui à un environnement sain et durable.

CIDED00295F01

1. . Pour la République du Paraguay, l'interprétation du terme « intersectionnalité » est sujette à la législation nationale de chaque État, en l’absence de définition universellement acceptée. [↑](#footnote-ref-2)
2. . Conformément à la Constitution politique de la République, le Guatemala promeut, défend et protège sur un pied d’égalité et sans discrimination aucune les droits humains de toutes les personnes, tels que reconnus dans les pactes internationaux, conformément au texte, dans le sens propre du terme, au contexte et dans le respect des dispositions constitutionnelles.

   Pour cette raison, le Guatemala se distancie de toute disposition, tout usage ou tout terme du présente Programme d'éducation qui n’est pas expressément consacré dans les engagements internationaux auxquels il est partie et qui enfreignent sa législation nationale.

   Dans ce sens, l’État du Guatemala comprend l’intersectionnalité comme étant l’interconnexion de formes multiples de discrimination, d’exclusion et d’inégalités. [↑](#footnote-ref-3)
3. . Conformément à la Constitution politique de la République, le Guatemala promeut, défend et protège sur un pied d’égalité et sans discrimination aucune les droits humains de toutes les personnes, tels que reconnus dans les pactes internationaux, conformément au texte, dans le sens propre du terme, au contexte et dans le respect des dispositions constitutionnelles.

   Pour cette raison, le Guatemala se distancie de toute disposition, tout usage ou tout terme du présente Programme d'éducation qui n’est pas expressément consacré dans les engagements internationaux auxquels il est partie et qui enfreignent sa législation nationale.

   Dans ce sens, l’État du Guatemala comprend l’intersectionnalité comme étant l’interconnexion de formes multiples de discrimination, d’exclusion et d’inégalités [↑](#footnote-ref-4)